

**CAUSE D'ARBITRAGE PORTANT  
SUR L'EXAMEN DE LA DÉCISION DE L'ADMINISTRATEUR  
DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE RÈGLEMENT  
RELATIVE À L'HÉPATITE C (1986-1990)**

**Réclamation numéro 17257**

**Vincent R.K. Orchard ,c.r., arbitre**

## Décision

### Numéro d'identification de la réclamation : 17257

1. Le réclamant a porté la décision de l'Administrateur en arbitrage, telle qu'indiquée dans la correspondance datée du 29 mars 2007, relativement au rejet de sa demande d'indemnisation, dans le cadre du Régime à l'intention des transfusés infectés par le VHC. La réclamante a demandé, à titre de représentante personnelle reconnue d'une personne infectée par le VHC, que la décision de l'Administrateur en rapport avec le décès de son époux soit examinée.
2. La réclamante, le Conseiller juridique du Fonds, M. John Callaghan, et l'Administrateur représenté par Carol Miller ont tenu des conférences téléphoniques. On a signifié une assignation de produire d'autres dossiers hospitaliers portant sur la période pertinente visée par les recours collectifs. Les dossiers qui ont été fournis à toutes les parties ont été examinés et discutés.
3. Après avoir soigneusement examiné la question, la réclamante a pris la décision éclairée d'abandonner son appel. Par conséquent, sur consentement des parties, l'appel a été débouté.

FAIT à Vancouver, ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2008.

Signature sur original  
Vincent R.K Orchard, c.r., arbitre